



## Conseil de Communauté

Publié le : 08/10/2025

### Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

**Etaient présents** : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, , Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MÉCHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, , Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5) , **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironne** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, , **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5) , **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

**Etaient absents** : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon** : M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux** : M. Romain VIENET, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes** : M. Jean SIMONON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Rancenay** : Mme Nadine

**DUSSAUCY, Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : M. Aurélien LAROPPE

**Procurations de vote** : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH  
**Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00306

Rapport n°52 - Concession de service public-Distribution de gaz sur le territoire de Grand Besançon Métropole-GRDF-Rapport 2024

## Concession de service public-Distribution de gaz sur le territoire de Grand Besançon Métropole-GRDF-Rapport 2024

**Rapporteur : M. Anthony NAPPEZ, Conseiller Communautaire Délégué**

	Date	Avis
Commission n°4	28/08/2025	Favorable
CCSPL	03/09/2025	Favorable
Commission de contrôle financier	10/09/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

**Résumé :**

Grand Besançon Métropole, depuis le transfert au 1er janvier 2019 de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de distribution de gaz », est le concédant du contrat de délégation du service public de la distribution de gaz signé en 2020 avec GRDF.

En respect des dispositions réglementaires, le délégataire présente à GBM son rapport sur l'année écoulée (2024), portant sur l'activité, la qualité de service et les données financières.

L'année 2024 s'est déroulée dans des conditions normales, et il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

Le contrat de délégation de service public de la distribution de gaz, signé le 03/02/2020 supprime les précédents contrats communaux et lie désormais Grand Besançon Métropole (GBM) en tant qu'autorité concédante à GRDF, concessionnaire, pour une durée de 20 ans. Fin 2024, le contrat de concession porte sur 33 communes.

### Principales caractéristiques du contrat

#### Principales obligations

La Collectivité concède au concessionnaire la distribution du gaz naturel dans les conditions prévues au cahier des charges sur le périmètre total de la communauté urbaine. La concession s'étend à tous les ouvrages et biens nécessaires au service de distribution concédé, y compris ceux qui seront réalisés en cours de contrat. Le concessionnaire doit maintenir en bon état le patrimoine concédé.

Les ouvrages de distribution de la concession comprennent l'ensemble des éléments servant à l'amenée du gaz, des postes de détente jusqu'au compteur de gaz situé généralement en limite de propriété.

Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'acheminer et livrer le gaz sur le territoire de la concession.

Les installations sont soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire d'assurer son respect.

Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques.

## Chiffres clés

### Réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole - 2023

Contrat	Autorité concédante	Grand Besançon Métropole
	Concessionnaire	GRDF
	Durée	20 ans
	Entrée en vigueur	03/02/2020
Territoire concédé	Superficie	528,6 km <sup>2</sup>
	Nombre d'habitants (populations municipales)	198 387
	Nombre de communes	67
	Nombre de communes desservies*	33
Données techniques	Longueur de canalisation (2024)	809,543 km
	Gaz acheminé	913 GWh
	Nombre de clients	41 696

\* hors communes de Thoraise et de Boussières, qui font l'objet d'un contrat de concession indépendant

Les données de concession sont sensiblement identiques à celles de 2023.  
Les données techniques sont analysées dans la suite de ce rapport.

### Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire de la Direction de la Maîtrise de l'Energie

#### A/ Les infrastructures et le réseau de GBM

##### 1/ Les équipements de distribution

Fin 2024, le réseau de distribution de gaz de la concession s'étend sur 809,543 km, (809,443 km en 2023), ainsi répartis :

- 98,4% en Moyenne Pression
- 1,6 % en Basse Pression (BP < 0,03 bar).

GRDF procède au remplacement progressif du réseau Basse Pression par un réseau Moyenne Pression (MPB) pour assurer une meilleure exploitation.

La répartition du réseau (canalisations) selon les matériaux est la suivante :

- 79,3% en polyéthylène, qui est la matière à utiliser depuis l'arrêté du 13 juillet 2000,
- 19,4% en acier,
- 1,3% en fonte ductile ou en cuivre.

Selon GRDF, il n'y a plus de canalisation en fonte grise (matériau fragile) sur le réseau grand-bisontin. Le réseau est également constitué de 47 postes de détente, 366 robinets de réseaux et 4 727 branchements collectifs.

L'âge moyen du réseau est établi à 31,4 ans en 2024. Il est similaire aux grandes villes de l'Est de la France (environ 30 ans). En outre, il n'y pas de problèmes d'exploitation majeurs liés à la vétusté (en dehors du réseau en fonte ductile en cours de résorption).

## 2/ La surveillance du réseau - les incidents

A la maille de la concession, 398 kilomètres de réseaux ont été surveillés en véhicules de surveillance (VSR) ou à pied en 2024. GRDF a effectué 26 visites d'entretien-maintenance sur des postes de détentés, et 262 contrôles sur des installations intérieures (hors concession) qui ont révélé 6 situations de danger grave et immédiat.

GRDF a enregistré 1 199 appels dont 724 pour des interventions de sécurité (dont 504 pour fuite ou odeur de gaz) et 475 pour des dépannages. Ce nombre est stable par rapport à 2023 (1185 appels). Les incidents sur les ouvrages exploités par GRDF sont en augmentation (+8,6%) par rapport à 2023 (431 contre 397).

GRDF a mis en place un outil informatique de collecte et de suivi des incidents signalés. Cet outil permet de recenser et d'exploiter les causes des incidents. Ainsi, les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers ont entraîné des coupures de gaz pour 616 clients en 2024 (contre 1 037 en 2023).

## 3/ La chaîne d'intervention

GRDF a mis en place avec le Département du Doubs (pompiers du SDIS) des dispositifs pour améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel : Procédure Gaz Renforcée et Plan ORIGAZ.

Sur le Département du Doubs, le délai d'interruption du flux gazeux (entre l'appel du client et l'arrêt du flux sur les lieux de l'incident) est de 55 minutes (contre 68 en 2023).

## B/ Les clients et la consommation

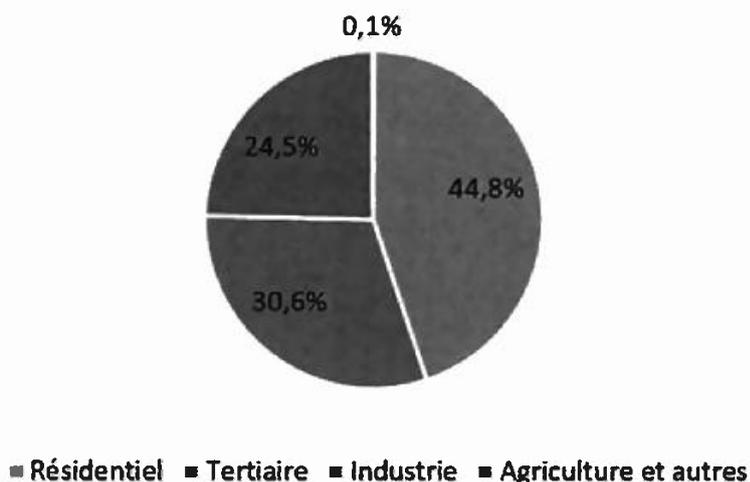
### 1/ Les clients

Répartition par tarif			2021	2022	2023	2024
Tarifs T1 + T2 (<300 MWh / an)	Nombre de clients	nbr	42 366	42 214	41 628	41 123
	Consommations	GWh	614	474	448	459
Tarifs T3 (300 à 5 000 MWh / an)	Nombre de clients	nbr	589	582	568	569
	Consommations	GWh	548	435	429	429
Tarifs T4 (>5 000 MWh / an)	Nombre de clients	nbr	5	4	5	4
	Consommations	GWh	32	41	34	25
<b>Total</b>	<b>Nombre de clients</b>	<b>nbr</b>	<b>42 960</b>	<b>42 800</b>	<b>42 201</b>	<b>41 696</b>
	<b>Consommations KWh</b>	<b>GWh</b>	<b>1 194</b>	<b>950</b>	<b>910</b>	<b>913</b>
	<b>Recettes d'acheminement</b>	<b>€</b>	<b>14 669</b>	<b>12 666</b>	<b>12 572</b>	<b>14 383</b>

Compteurs actifs	2021	2022	2023	2024
Domestiques	40270	39742	39383	38 987
<i>Dont communicants</i>	NC	38854	38970	38 780
Industriels	1439	1435	1414	1377
<i>Dont communicants</i>	NC	1214	1275	NC*

\*L'outil de requête de GRDF est défectueux au niveau national sur ce paramètre. La correction est en cours pour remonter la bonne valeur.

## Quantités acheminées par secteur d'activité - 2024



Le secteur résidentiel représente l'immense majorité des clients (92,5%) et la majorité des quantités acheminées (44,8%). Toutefois, le nombre de clients « résidentiel » (essentiellement des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer (développement d'autres sources d'énergie et notamment de l'électricité *via* les pompes à chaleur) au profit des secteurs « tertiaire » et « industrie ».

Les tarifs 1 et 2 (moins de 300 MWh/an) sont les plus courants (presque la totalité des clients est sous ce régime) mais ne représentent que 50,3% des quantités de gaz acheminées.

Le tertiaire correspond à seulement 6,2% des clients mais 30,6% des consommations.

Les plus gros consommateurs uniques sont les industriels, qui représentent 24,5% des quantités acheminées mais seulement 1,2% des clients.

Le secteur agricole est très peu significatif.

GRDF a procédé à 227 premières mises en service en 2024 (contre 132 en 2023).

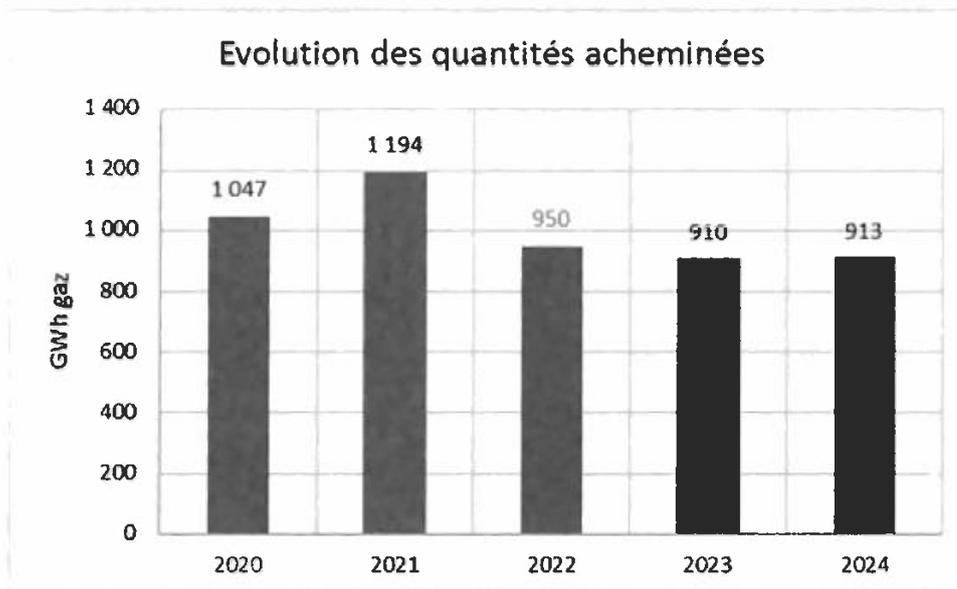
### 2/ Enquête de satisfaction

Chaque année, GRDF réalise une enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales desservies en gaz naturel. Le niveau de satisfaction des collectivités est haut et stable (99%). Le taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement est de 96,7%, il est de 94,3% lors d'une mise en service. Ces taux sont également très satisfaisants.

GRDF a enregistré 90 réclamations à l'échelle de la concession de GBM, en baisse par rapport à 2023 et avec 98,9% de réponses apportées dans les 15 jours. Ce nombre était de 114 en 2023 et 141 en 2022. Sur 90 réclamations, 43 concernaient le comptage, 21 les prestations, 14 l'accueil et 9 les conduites et leur surveillance. Les autres réclamations concernent des sujets divers (dont pose des compteurs communicants).

### 3/ La consommation

En 2024, la quantité totale de gaz acheminée est de 913 GWh (910 GWh en 2023). Après la forte baisse consécutive à la crise énergétique de 2021/2022, la consommation de gaz se stabilise.



#### Les conditions d'exécution du service

##### A/ Le personnel

Le personnel est mutualisé à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté. Cette organisation permet à GRDF d'avoir des équipes bien dimensionnées pour ses interventions, notamment pour les urgences.

##### B/ Les tarifs

La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) définit le tarif de distribution ATRD (Accès des Tiers au Réseau de Distribution) par période de 4 ans, actualisé chaque année au 1<sup>er</sup> juillet. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement. Il fait l'objet d'une péréquation sur les volumes financiers nationaux de GRDF pour garantir à l'ensemble des collectivités concédantes et aux clients un tarif identique à l'échelle du territoire.

L'année 2024 a été couverte par l'ATRD6 jusqu'au 30 juin et par l'ATRD7 (révision du tarif en 2024) à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Le tarif a augmenté en moyenne de 27,5%. Les trois-quarts de cette augmentation sont dus aux aléas de la précédente période tarifaire, avec un tarif qui est resté stable dans une période marquée par la crise sanitaire, la crise énergétique majeure et l'accélération des aléas climatiques (avec pour conséquence un solde du Compte de Régularisation des Charges et des Produits (CRCP) de fin d'ATRD6 inédit, estimé à 905 millions d'euros).

La grille applicable du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 est donc la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 4 MWh/an	51,96 €	42,37 €		
T2	de 4 à 300 MWh/an	175,92 €	11,39 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	1 231,08 €	8,19 €		
T4	> 5 000 MWh/an	20 469,60 €	1,11 €	271,56 €	135,72 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	48 770,64 €	135,48 €	88,92 €

#### C/ Les travaux

Le montant des travaux réalisés et mis en service sur le réseau concédé (canalisations et branchements) est de 2 280 k€, dont 629 k€ de premier établissement et 1 651 k€ de renouvellement. Les investissements concernant les autres ouvrages (ouvrages d'interface de type compteur) et les biens mutualisés (notamment immobilisations incorporelles) représentent 1 056 k€.

Les travaux se répartissent entre différents types de chantiers :

- raccordement (nouveaux clients) et transition écologique (développement des gaz verts) : soit 805 m en 2023 (dont 414 m à Besançon et 286 m à Saint-Vit)
- modification d'ouvrage à la demande des tiers : 341 m en 2024 (dont 261 m à Besançon et 80 m à Châtillon-le-Duc)
- adaptation et modernisation des ouvrages, soit 1764 m (dont 1225 m sur Besançon et 428 m à Châtillon-le-Duc)

Par ailleurs, GRDF a engagé 1 056 k€ d'investissements sur d'autres biens propres à la concession ou mutualisés (compteurs GAZPAR, postes de télérelève, postes biométhane, informatique outillage etc).

La totalité des investissements pour mise en service s'élève à 4 392 k€ en 2024.

#### D/ Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels. Les relations avec Grand Besançon Métropole sont suivies et régulières.

GRDF a notamment poursuivi la mise à jour de la cartographie des réseaux (383 actes de mise à jour en 2024).

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

#### E/ Le gaz vert

GRDF s'est engagé pour distribuer 20% de biométhane à l'horizon 2023 et 100% à l'horizon 2050. Cette volonté se traduit par un développement des moyens internes du distributeur et une action dédiée à l'accompagnement de la collectivité, stipulée dans l'annexe n°10 *Transition écologique et énergétique* du contrat de concession. L'Appel à Manifestation d'intérêt publié par la collectivité en 2024 a bénéficié de cet accompagnement. Des visites de site ont également été organisées dans ce cadre.

## F/ L'hydrogène

GRDF se prépare à accueillir ce gaz. Pour cela, un plan d'action est mis en place visant à lever les derniers verrous techniques, réglementaires et économiques et à préparer des expérimentations sur le terrain à partir de 2025.

### Données économiques

#### A/ Comptes de la concession

##### 1/ Cadrage

La grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF est mutualisée à des mailles plus larges que celle des concessions (maille territoriale Franche Comté Sud par exemple, pour garantir l'efficacité d'intervention des équipes). Néanmoins certaines données (par exemple les recettes et les amortissements) sont fournies à la maille de la concession. Les charges mutualisées sont affectées à partir de clés de répartition. Le compte d'exploitation présenté a pour vocation de donner une image de l'économie de la concession mais n'a pas de réalité comptable.

##### 2/ Patrimoine

La valeur nette économique du patrimoine de la concession fin 2024 s'établit à 63 455 k€. Elle se répartit en trois familles : les biens concédés (canalisations, branchements, conduites essentiellement) pour 55 327 k€, les ouvrages interface utilisateur (essentiellement les compteurs) pour 4 724 k€ et les biens mutualisés nécessaires à l'activité pour 3 404 k€.

A ce jour, GBM (autorité concédante) n'a pas participé aux investissements sur le réseau de gaz.

### 3/ Exploitation

#### Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2022	2023	2024
<b>Recettes d'acheminement</b>	<b>12 894 k€</b>	<b>12 572 k€</b>	<b>14 383 k€</b>
Part Abonnement	4 823 k€	4 803 k€	5 523 k€
Part Consommation	7 575 k€	7 216 k€	8 371 k€
Part Capacité (+Terme distance TP)	107 k€	153 k€	71 k€
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	387 k€	398 k€	416 k€
<b>Charges nettes d'exploitation</b>	<b>6 454 k€</b>	<b>6 606 k€</b>	<b>6 125 k€</b>
Charges d'exploitation brutes	7 330 k€	7 465 k€	7 252 k€
Recettes liées aux prestations complémentaires	-852 k€	-830 k€	-1 089 k€
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-23 k€	-27 k€	-36 k€
<b>Charges d'investissements</b>	<b>6 981 k€</b>	<b>7 135 k€</b>	<b>7 124 k€</b>
Remboursement économique	4 223 k€	4 337 k€	4 377 k€
Rémunération de la base d'actifs	2 757 k€	2 797 k€	2 746 k€
<b>Produits moins charges</b>	<b>-541 k€</b>	<b>-1 170 k€</b>	<b>1 133 k€</b>
Impact climatique	-655 k€	-715 k€	-362 k€
Contribution à la péréquation	1 295 k€	1 650 k€	1 896 k€
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	-1 181 k€	-2 104 k€	-400 k€

Le compte d'exploitation théorique, issu d'une reconstitution calculée à partir de charges directes et indirectes (basées sur des ratios), fait apparaître une nette amélioration en 2024. Cette dernière est due aux recettes d'acheminement qui augmentent significativement en lien avec la forte hausse de l'ATRD ainsi qu'à une baisse des charges nettes d'exploitation.

Les charges liées à l'exploitation et à l'entretien de la concession sont composées principalement de charges de main d'œuvre (environ 3 982 k€), d'énergie et matériels (env. 514 k€) et d'achats de prestations et sous-traitance (1 030 k€). Ces charges sont constituées des coûts directs ainsi que des coûts indirects exposés par les fonctions nationales de GRDF (frais de siège, coûts des activités nationales, étude et recherche...).

En 2024, le montant de contribution à la péréquation positif de 1 896 k€ signifie que la concession de GBM contribue au système national de solidarité pour un tarif unique sur l'ensemble du territoire.

#### B/ Liens avec la Collectivité

##### 1/ Redevance

Dans le cadre du contrat de concession, GRDF verse à Grand Besançon Métropole une redevance de fonctionnement (ou de contrôle) dite « R1 » et une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) comportant une part fixe et une part provisoire.

La redevance R1 a pour objet de faire financer par les clients du service la part des frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice de contrôle du concessionnaire.

La RODP est assise sur la longueur totale du réseau de distribution de gaz exploité à la fin de l'exercice précédent et sur la longueur de canalisations sujette aux travaux durant l'exercice.

[€]	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance R1	158 501	157 772	159 841	155 627	168 013
RODP	30 420	30 367	31 784	33 245	33 766
fixe	28 517	29 025	30 185	32 078	32 528
provisoire	1 903	1 337	1 599	1 167	1 238
<b>Total</b>	<b>188 921</b>	<b>188 134</b>	<b>191 625</b>	<b>188 2</b>	<b>201 779</b>

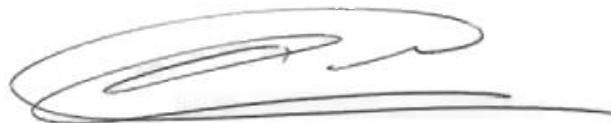
**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole confié par délégation de service public à la société GRDF.**

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE  
Vice-Président

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon



## L'activité de GRDF sur votre concession



**41 696**

NOMBRE DE CLIENTS DU  
RÉSEAU



**810 km**

LONGUEUR TOTALE DES  
CONDUITES



**2040**

ANNÉE D'ÉCHÉANCE DU  
CONTRAT



**15 510 k€**

RECETTES ACHÈMÈNEMENT ET  
HORS ACHÈMÈNEMENT



**63 455 k€**

VALEUR NETTE ÉCONOMIQUE  
DU PATRIMOINE



**2 907 k€**

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS  
SUR LA CONCESSION



**913 GWh**

QUANTITÉS DE GAZ  
ACHÈMÈNÉES



**286 GWh**

QUANTITÉS DE BIOMÉTHANE  
INJECTÉES (RÉGION)

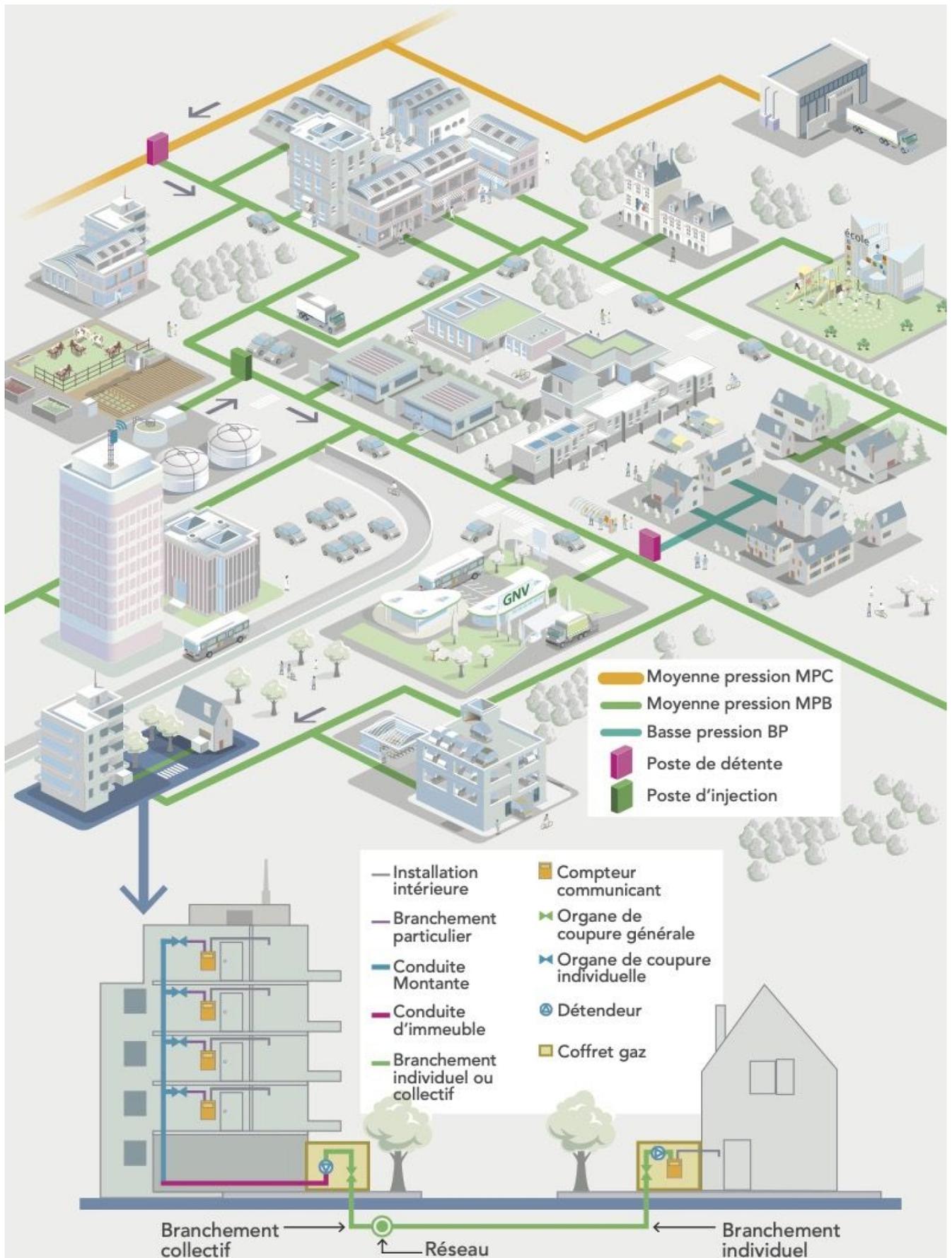


**724**

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE  
SÉCURITÉ GAZ

# GRAND BESANCON METROPOLE

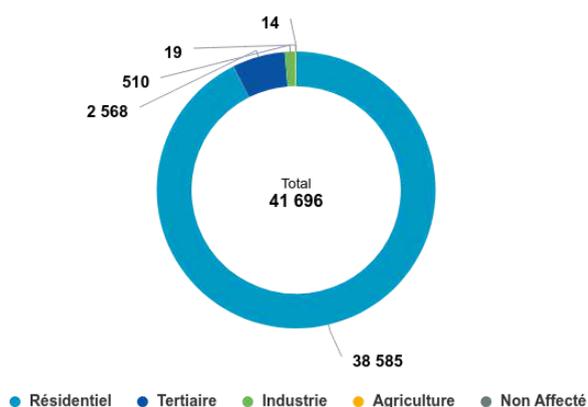
2024



## Gestion de la clientèle sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

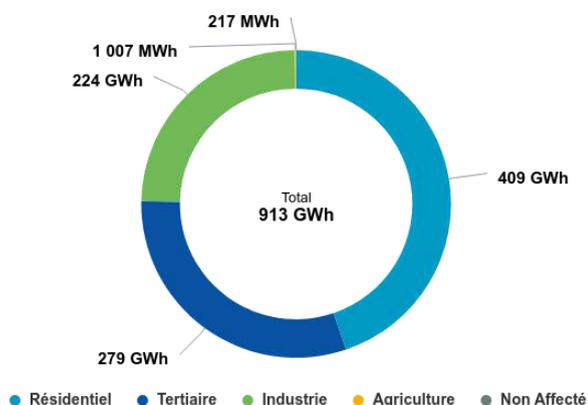
### Clients par secteur en 2024



### Évolution du nombre de clients

Secteurs	2022	2023	2024
Résidentiel	39 683	39 105	38 585
Tertiaire	2 598	2 582	2 568
Industrie	478	481	510
Agriculture	20	20	19
Non affecté	18	13	14
<b>Total</b>	<b>42 797</b>	<b>42 201</b>	<b>41 696</b>

### Quantités acheminées par secteur en 2024



### Évolution des quantités acheminées (en MWh)

Secteurs	2022	2023	2024
Résidentiel	433 560	400 340	408 660
Tertiaire	288 357	261 045	278 749
Industrie	238 654	245 448	224 103
Agriculture	1 088	1 906	1 007
Non affecté	269	1 447	217
<b>Total</b>	<b>961 928</b>	<b>910 186</b>	<b>912 736</b>

## Le « Portail Collectivités »

Le Portail Collectivités, mis en service depuis 2021, est accessible sur [grdf.fr](http://grdf.fr). C'est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins. Votre code d'authentification est : **ULSHLZTG**. Vous avez accès à un espace privilégié et enrichi de tous les documents (contrats de concession, avenants, CRAC, courrier redevances...) et des jeux de données détaillées pour vous permettre de mieux contrôler l'activité de GRDF sur le périmètre de chaque commune composant votre territoire.

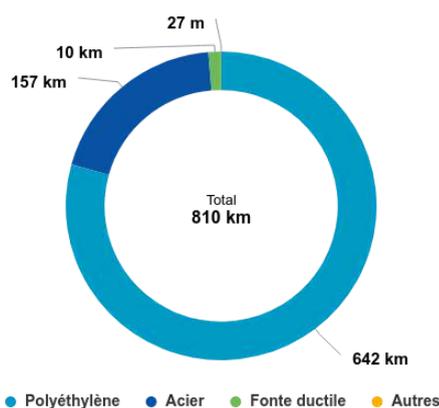
# GRAND BESANCON METROPOLE

## 2024

### Votre patrimoine

Votre patrimoine est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs. Retrouvez ci-dessous deux répartitions des canalisations, l'une par matière et l'autre par pression, en 2024 à l'échelle de votre concession.

Canalisations par matière en 2024



Canalisations par pression en 2024



### Les chantiers

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
CHEMIN DE LA PROVIDENCE - BESANCON	287 m	0	0
RUE DU CHATEAU D'EAU - SAINT-VIT	286 m	0	0
CHEMIN DES FERMES - ECOLE-VALENTIN	77 m	2	0
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DE LA REPUBLIQUE - BESANCON	197 m	0	0
RUE LEON BAUD - CHATILLON-LE-DUC	80 m	0	0
RUE DE FRIBOURG - BESANCON	64 m	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DE L'ECOLE - BESANCON	444 m	34	7
CHEMIN DES TILLES - CHATILLON-LE-DUC	428 m	0	4
RUE DE BELLEVUE - BESANCON	365 m	3	17

## Investissements par finalité - flux (en euros)

	2022	2023	2024
<b>Total</b>	<b>2 963 875</b>	<b>2 922 887</b>	<b>2 906 717</b>
Raccordement et transition écologique	530 797	353 435	448 311
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	16 222	125 649	198 420
Adaptation et modernisation des ouvrages	1 470 178	1 631 509	1 433 823
Modernisation de la cartographie et inventaire	57 096	44 561	45 819
Comptage	296 888	167 383	189 617
Autres	592 697	600 354	590 733



# GRAND BESANCON METROPOLE

## 2024

### Demandes et prestations

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...), et d'autres prestations payantes et identifiées dans le catalogue de prestations (interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...).

#### Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2022	2023	2024
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	5 810	5 040	4 626
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	4 248	3 904	3 540
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	233	203	301
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	2 391	1 688	2 247
1ère mise en service	293	132	227

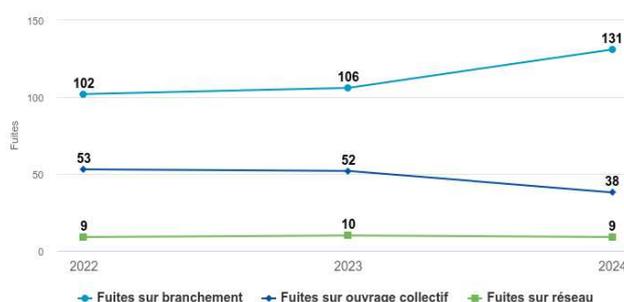
### La chaîne d'intervention

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

#### Dommmages aux ouvrages

	Dommmages		
	2022	2023	2024
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	12	8	10
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	2 635	2 555	3 318
Taux	0,46%	0,31%	0,30%

#### Évolution des fuites



### Ouvrages et maintenance

Type d'ouvrages	Parc à fin d'année	Visites planifiées	Visites réalisées
Canalisations réseau	810 km	379 km	398 km
Postes de détente réseau	47	26	26
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	366	268	268
Branchements collectifs	4 727	517	518

## Compte d'exploitation

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

### Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2022	2023	2024
<b>Recettes d'acheminement</b>	<b>12 894 486</b>	<b>12 572 418</b>	<b>14 383 614</b>
<b>Charges nettes d'exploitation</b>	<b>6 454 376</b>	<b>6 606 943</b>	<b>6 125 730</b>
<b>Charges d'investissements</b>	<b>6 981 539</b>	<b>7 135 538</b>	<b>7 124 423</b>
<b>Produits moins charges</b>	<b>-541 433</b>	<b>-1 170 059</b>	<b>1 133 462</b>
Impact climatique	-655 264	-715 983	-362 467
Contribution à la péréquation	1 295 728	1 650 626	1 896 381
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	-1 181 895	-2 104 710	-400 449

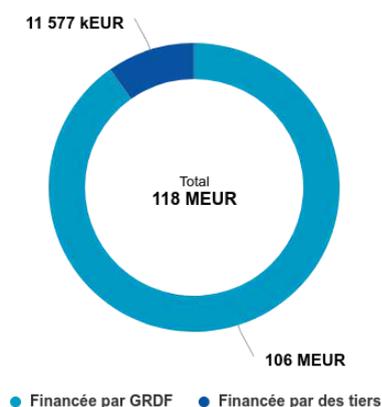
- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

## Valorisation du patrimoine

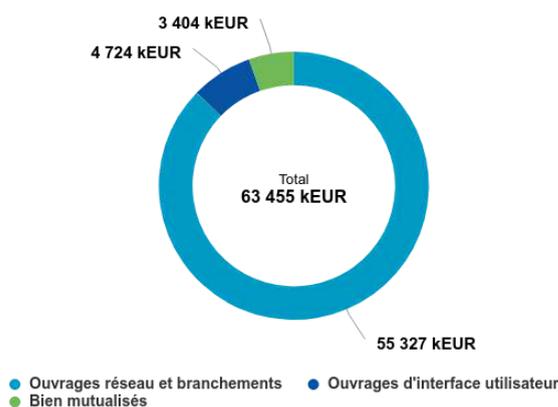
Les anneaux ci-dessous présentent à fin 2024 :

- D'une part qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages.
- D'autre part la valeur qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution. La valeur nette économique de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

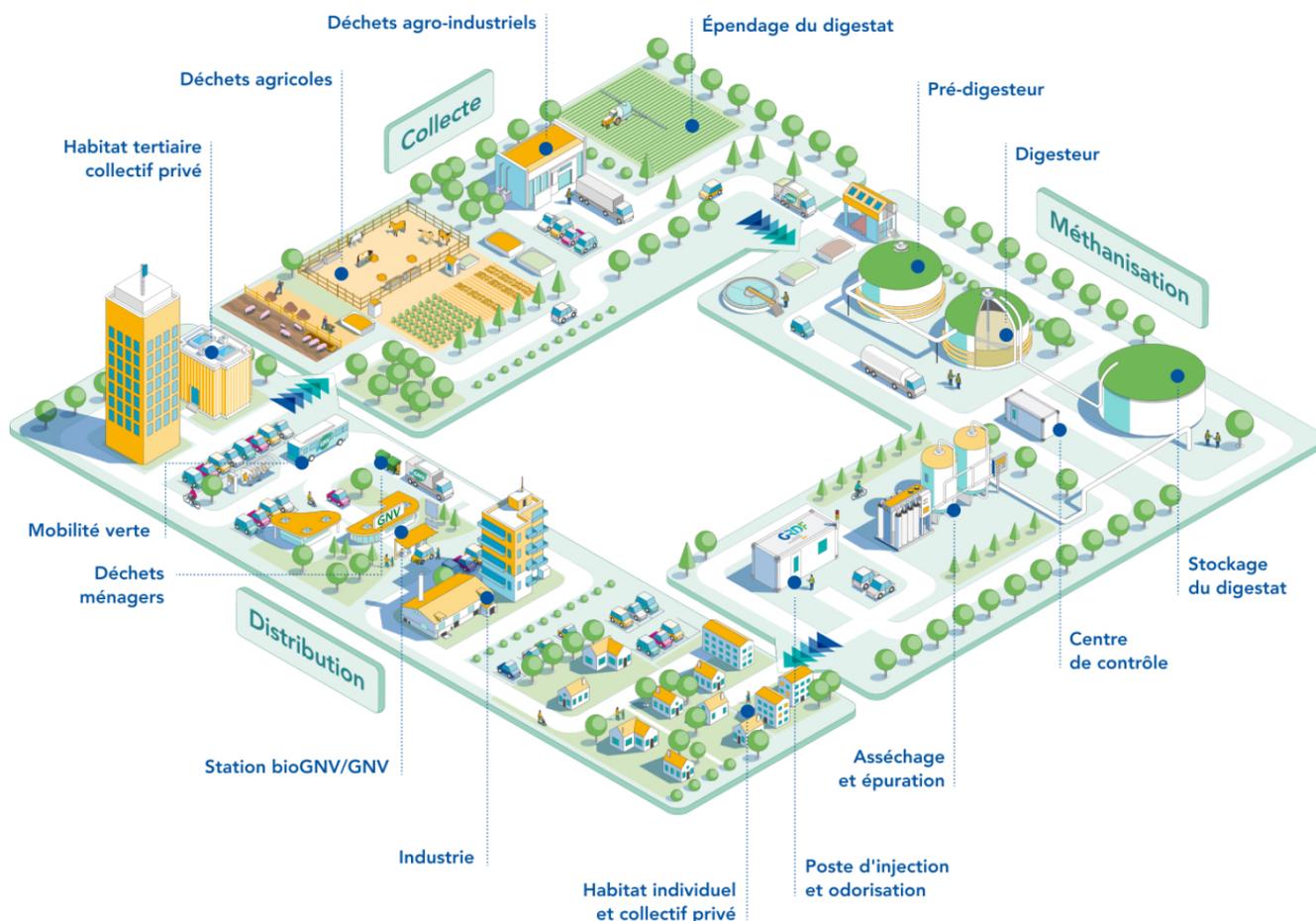
### Origine de financement (valeur initiale)



### Valeur Nette Economique à fin 2024



# GRAND BESANCON METROPOLE 2024



## Votre interlocuteur territorial GRDF



**JEROME WAGNER**  
Directeur Territorial Franche-Comté  
0670723809 | 0670723809  
[jerome.wagner@grdf.fr](mailto:jerome.wagner@grdf.fr)

### URGENCE SECURITE GAZ

**N°Vert 0 800 47 33 33**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

### SERVICE CLIENT

**N°Cristal 09 69 36 35 34**

APPEL NON SURTAXE

